L'écologie béninoise en proie à des attaques répétées



1-Des présumés trafiquants de peau de léopard mis aux arrêts

A peine deux mois passés dans l'an 2020 mais déjà plusieurs cas de violation de la faune et de la flore du Bénin. Les derniers en date remontent à seulement quelques jours. Le vendredi 7 février 2020 à Bohicon, des présumés trafiquants de peau de léopard (Panthera jubatus) ont été mis aux arrêts pour tentative de commercialisation.

Heureusement, les éléments de la Police Républicaine et de l'inspection forestière du Zou ont pu appréhender ces présumés trafiquants grâce à l'appui technique du Programme d'Appui à l'Application des Lois sur la Faune et la Flore au Bénin (AALF-Bénin). Selon les informations livrées, ils étaient sur le point de conclure la transaction quand une équipe mixte de force de sécurité publique a fait irruption sur les lieux. Ces hors la loi ainsi pris en flagrant délit, risquent une amende de 300 000F à 800 000F et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans.

Le léopard (Panthera jubatus), une espèce protégée

Rappelons que, le léopard (Panthera jubatus) est une espèce de la catégorie des mammifères classée comme vulnérable sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et intégralement protégée par la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin. Une loi qui dicte rigoureusement que nul n'a le droit de commercialiser ses trophées et dépouilles en dehors des cas permis. Autrement dit, les espèces intégralement protégées sont interdites de transport et de commerce.

2-Des incendies répétés dans la forêt de la Lama

La forêt de la Lama a encore brûlé le jeudi 13 février 2020 passé, une situation qui n'a pas fait grand échos à l'égard des autres incendies enregistrés dans le monde. Mais, en raison de la gratitude que nous devons à la tendre nature qui nous héberge, nous ne pouvons pas passer outre cette actualité locale.

Située dans l'arrondissement de Djigbé, la forêt de la Lama est en proie à des incendies répétés depuis quelques semaines. En effet, dans la journée du jeudi 13 février, une bonne partie de la forêt de la lama a encore consumé.

Des témoins oculaires et par les moindres

Mêmes, les différentes personnalités composés de forestiers, des responsables de l'Office National du Bois (ONaB), des procureurs et présidents des tribunaux de Djougou, d'Abomey, d'Allada et de Pobè, en visite dans la forêt la semaine dernière sont restés impuissants face à l'ampleur de la flamme. Les causes exactes de ces flammes dans la foret de la lama partagée entre les communes de Zogbodomey et de Toffo restent encore inconnues, doivent être recherchées et prévenues.

Conséquences sur la faune et à la flore

Comme bilan provisoire, retenons qu'en moins de deux semaines, plus de 15000 hectares de plants sont détruits, 3000 mètres cubes de bois sont calcinés et la conséquence sur la faune n'est plus à calculer.

Oue faut il faire ?

Ces deux faits récents pris l'un dans l'autre, démontrent à quel point nos écosystèmes sont sensiblement vulnérables la moindre action incontrôlée de l'Homme. Pendant que l'urgence environnementale est déclarée sur certains continents, il nous faut en Afrique reprendre en combinaison avec les dispositions juridiques, protectrices de la biodiversité, nos modes traditionnels de gestion de la faune et de la flore pour garantir un lendemain meilleur aux générations futurs.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité